



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL (MRC NICOLET-YAMASKA)

Le conseil de la municipalité de Saint-Zéphirin-de Courval siège en séance ordinaire ce, LUNDI, le **1^{er} MARS 2021 à 20 h** par visioconférence, sous la présidence du maire Mathieu Lemire, sont présents les conseillers-ères :

#1	Yvan Fréchette	#4	Dany Drolet
#2	Sylvie Jutras	#5	Chantal St-Cyr
#3	Mario Fréchette	#6	François Leclerc

- Assiste également à la séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière.
- L'officier municipale est présent.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 913-2020 ÉMIS LE 26 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT QUE le 6 juillet 2020, la ministre de la Santé et des Services sociaux a pris un arrêté ministériel qui vient modifier les règles sur la tenue des séances et de toute autre réunion au sein des organisations municipales;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19 permet d'assouplir certaines mesures mises en place pour protéger la santé de la population, tout en maintenant certaines d'entre elles nécessaires pour continuer de la protéger;

DORÉNAVANT SI, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 913-2020 du 26 août 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des Membres;

Si, une réunion, une séance ou une assemblée doit, selon la loi, comprendre une période de questions par le public, il soit possible pour celui-ci de transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la réunion, la séance ou l'assemblée;

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

41-03-2021

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE JUTRAS

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2021

42-03-2021

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval tenue le 1^{er} février 2021 a été transmis par voie électronique au maire et aux membres du Conseil;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^e février 2021 et ce, préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT que tous les membres présents du Conseil municipal renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 1^e février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE

Et résolu par ce Conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^e février 2021 soit et est adopté tel que présenté.

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTION

CORRESPONDANCE DU MOIS

- Commission Scolaire de la Riveraine : Dépôt du rapport annuel 2019-2020;
- RIGIDBNY : Dépôt de la résolution #2021-07 de la RIGIDBNY en réponse à notre résolution 195-12-2020 concernant le services de conteneurs de résidus verts sur notre territoire.
- Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska : Invitation à participer à la 7^e édition de son activité-bénéfice annuelle, sous la forme d'un souper gastronomique le 17 avril prochain sous le thème « tous ensemble, chacun chez soi », sous la présidence d'honneur de M. Michel Rheault, co-propriétaire du Centre agricole Nicolet-Yamaska inc. le coût pour une boîte-repas est de 300 \$;
- Moisson Mauricie/Centre-du-Québec : Remerciement pour notre soutien dans leur campagne de financement.

DÉMISSION POSTE D'ADJOINTE À LA DIRECTION

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la lettre de démission de Mme Kim Marin-Boissonnault transmise en date du 3 février 2021.

Dans sa lettre Mme Marin-Boissonnault offre ses services pour 1 mois supplémentaire. Après discussion entre les parties le départ a été convenu pour le 4 février 2021.

Un premier appel de candidature (du 4 au 19 février) a été affiché sur le territoire. Aucune candidature n'a été déposée. Un second appel a été lancé du 20 février au 31 mars 2021.

APPEL DE PROJET – AÎNÉS À VÉLO DANS LE CADRE DU PROGRAMME AU DÉVELOPPEMENT DE « OFFRE DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE (OVLIS) » – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DU QUÉBEC



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

43-03-2021

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide du Programme au développement de l'offre de vélos en libre-service (OVLIS) auprès du Ministère du Transport du Québec et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT que le projet « Aînés à vélo » est en adéquation avec la Politique de la famille et des aînés de la Municipalité et qu'il rejoint les objectifs de son plan d'action MADA;

CONSIDÉRANT que le projet contribuera à la vitalisation de la Municipalité en mettant sur pied une nouvelle offre de loisirs pour ses aînés et ainsi encourager et faciliter les déplacements actifs et ce, particulièrement pour les aînés de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le projet déposé au programme consiste à l'achat de deux vélos électriques et leurs accessoires afin d'offrir un service de prêt de vélos à assistance électrique et de les mettre gratuitement à la disposition des aînés;

CONSIDÉRANT que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MADAME CHANTAL ST-CYR

Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval autorise le dépôt du projet « Aînés à vélo » dans le cadre du Programme d'aide financière au développement de l'offre de vélos en libre-service (OVLIS) du Ministère du transport du Québec;

Que le conseil appuie la réalisation du projet « Aînés à vélo »;

Que le conseil autorise madame Hélène Chassé, directrice générale de la municipalité, à présenter et à signer tout document en lien avec la demande et pouvant donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

APPUI ENVERS LA CAMPAGNE VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES

44-03-2021

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE

Et résolu par ce conseil de ne pas donner suite à cette demande d'appui « vers des collectivités durables »;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

AUTORISATION INTERVENTION URGENTES SUR LES ROUTES SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MTQ POUR L'ANNÉE 2021;

45-03-2021

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC

Et résolu par ce Conseil ce qui suit :



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

Que la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval se porte garante pour toutes les interventions urgentes non prévisibles qu'elle effectuera à l'intérieur de l'emprise des routes sous la responsabilité de Ministère des Transports du Québec durant l'année 2021. La Municipalité nomme Monsieur Dany Caron, Officier municipal, à titre de responsable.

Pour tous les autres travaux de voirie pouvant être planifiés, la Municipalité veillera à faire les demandes de permis auprès du Ministère dans les délais prescrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ENTENTE SUMI SECONDAIRE NICOLET-YAMASKA

46-03-2021

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska s'est dotée d'équipements afin d'offrir le service d'urgence en milieu isolé sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue dispense le service de SUMI sur le territoire de la MRC, à l'exception du secteur de la Régie Incendie de Pierreville – St-François (RIPS);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre en place un service d'entraide de sauvetage en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval a pris connaissance de l'entente intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI SECONDAIRE);

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, une entente intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé doit être signée entre la Municipalité de Sainte-Perpétue, la Régie d'incendie de Pierreville – St-François (RIPS) et toutes les autres municipalités et/ou Régie incendie sur le territoire de la MRC Nicolet-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MADAME CHANTAL ST-CYR

Et résolu par ce Conseil ce qui suit :

Que la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval autorise Monsieur Alain Auger, directeur incendie et Monsieur Claude Lefebvre président de la Régie incendie Lac St-Pierre à signer l'entente intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé et tout autre document donnant entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

11 MARS JOURNÉE DE COMMÉMORATION NATIONALES

Le 11 mars sera une journée de commémoration nationales en mémoire des victimes de la COVID-19.

CHEMIN DU LAC

Information

« Le chemin du Lac », un chemin de marche de style Compostelle, fera le tour du lac St-Pierre dans un écosystème unique classé patrimoine mondial de l'UNESCO. Une boucle d'environ 200km prendra comme point de départ et d'arrivée la municipalité de Saint-François-du-Lac, et les premiers marcheurs devraient pouvoir fouler le sentier dès mai 2022.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

SIGNATURE TERRITOIRE DE CHASSE « MUNICIPALITÉ RESPONSABLE » APPUI « UNIS POUR LA FAUNE »

47-03-2021

CONSIDÉRANT que le regroupement « unis pour la Faune » exige des actions plus rapides et concrètes des autorités gouvernementales qui sont responsables d'assurer la pérennité des populations de chevreuils, et une grande quantité de chasse de cette espace;

CONSIDÉRANT que le regroupement veut avoir leur mot à dire dans la gestion de la faune, et siéger sur différentes tables fauniques, il veule être consulté et ne pas laisser au ministère la liberté totale de tout décider en ce qui concerne le patrimoine faunique qui appartient à tous les Québécois;

CONSIDÉRANT que « Unis pour la Faune » veut aussi représenter les intérêts des amateurs de chasse de l'original, des pêcheurs sportifs et des amateurs de plein air de toute nature, et favoriser l'accès aux plan d'eau et aux terrains privés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par

Et résolu par ce Conseil d'appuyer « Unis pour la Faune » dans ces demandes auprès des ministères concernés.

ADPOTÉE SUR DIVISION

RAPPORT DE L'INSPECTEUR

L'inspecteur municipal fait son apport du mois aux membres du conseil.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus ayant participé à des comités présentent les développements dans les dossiers où ils agissent, le cas échéant.

VARIA

a) AUTISME CENTRE-DU-QUÉBEC

48-03-2021

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE JUTRAS

Et résolu par ce Conseil d'adhérer à l'organisme « Autisme Centre-du-Québec » comme membre corporatif pour l'année 2021 pour un montant de 125 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

b)

COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS :

Comptes à payer au 28 février 2021	124 538.76 \$
Comptes payer durant le mois de février 2021	6 634.06 \$
Salaires payés au 28 février 2021	19 851.99 \$
Total	151 024.81 \$



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

« Je soussignée, Hélène Chassé, trésorière, certifie et atteste par la présente que des fonds sont disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées ».

Hélène Chassé, g.m.a.
Directrice-générale & secrétaire-trésorière

49-03-2021

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 28 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MADAME SYLVIE JUTRAS

Et résolu par ce Conseil ce qui suit :

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes totalisant la somme de xxx \$ pour la période se terminant le 28 février 2021, incluant les salaires et autorise le paiement des comptes dus.

FAITS DIVERS

La secrétaire-trésorière renseigne les élus sur les différents événements qui ont eu lieu durant le mois et les événements connus et à venir s'il y a lieu. Cependant ces faits divers ne sont pas consignés au procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTION

~~Le maire, Monsieur Mathieu Lemire, invite les élus et les citoyens à poser leurs questions. Les questions posées, s'il y a lieu, ne sont pas consignées au procès-verbal.~~

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

03-2021

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC

Et résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à 21h15.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Mathieu Lemire, maire ai pris connaissance de l'intégralité des résolutions du présent procès-verbal et désire ne pas utiliser mon droit de veto.

Signé à Saint-Zéphirin-de-Courval ce 3 mars 2021 à 13 h 30.

(S)

Mathieu Lemire, maire